MAIRIE D'ALTRIPPE

Bulletin Communal

N° 13

Sommaire

Le mot du maire 2
Délibérations du Conseil Municipal 3
La maternelle d'Altrippe 6
La vie de la commune 8
Em Wahnweg uf da Trep' 12
L'état civil 18
Les projets en cours 21
Informations pratiques 25
La page des associations 29
En attendant le CMJ 30
Un peu de détente 31

Un supplément « Spécial Jeux », sous forme d'un livret de 4 pages et un blason à découper, est joint à ce bulletin communal. Il a été imprimé sur papier ordinaire à l'intention de nos jeunes lecteurs afin de leur faciliter le coloriage des dessins et le remplissage des grilles de jeux ainsi que la découpe des éléments du blason à réaliser.

Bonne lecture et bon amusement à tous...

Le mot du maire

Face aux répercussions désastreuses et malheureuses de cette épidémie, ce sont prioritairement des Vœux de bonne santé que je vous adresse à tous.

Bien entendu j'espère que 2021 sera pour chacun de nous, une année d'épanouissement familial, de bonheur et de réussite professionnelle.

Nous aurons besoin de courage et de volonté pour remonter la pente et pour retrouver progressivement une vie normale.

Puisse donc cette année 2021, nous permettre d'apporter une lueur d'espoir.

Avec notre Conseil Municipal, nous œuvrons afin de contribuer à votre bien être. Comme nous l'avons déjà évoqué lors d'un précédent communiqué, nous travaillons activement à la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes, qui sera déployé dès que les conditions sanitaires nous le permettront.

De même, nous envisageons, en lieu et place de l'école actuelle, la création d'une médiathèque. Pour ce faire, nous avons sollicité toutes les personnes qui désiraient se séparer de livres récents ou anciens… Vous avez déjà été nombreux à répondre favorablement à notre appel et pour cela, nous vous en remercions très chaleureusement.

Comme vous le savez tous, une nouvelle école regroupant toutes les classes, un périscolaire et toutes les commodités pour nos enfants doit voir le jour courant 2022.

Nous profitons de la suspension actuelle de toutes les manifestations pour nous affairer au projet d'agrandissement et d'embellissement de notre foyer communal. Lorsque les rassemblements seront autorisés, nous disposerons d'un foyer plus grand, plus fonctionnel et plus accueillant encore.

Le hasard a voulu que ce bulletin porte le numéro 13…

Puissions-nous le considérer comme porte-bonheur.

Très Cordialement,

votre maire :

Alain KONIECZNY

PRENEZ BIEN SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES

Délibérations du Conseil Municipal

Le **07 mars 2020**, le Conseil Municipal s'est réuni une dernière fois avant les Élections Municipales, afin de voter les comptes administratifs 2019 qui se soldent par un résultat de clôture excédentaire de 185 125.63 €, réparti comme suit :

- Excédent de :..... 177 690.10 € au titre du budget fonctionnement
  (*tout ce qui est lié au fonctionnement de la commune, électricité, eau, salaires…)*
- Excédent de :..... 7 435.53 € au titre du budget investissement
  (tout ce qui est lié aux investissements, travaux, achats matériels)

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaitre un excédent d'exploitation de 177 690.10 €, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement---------- 137 832.47 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ----------39 857.63 €

****

Les Élections Municipales qui se sont déroulées les 15 mars et 28 juin 2020 ont permis la mise en place d'une nouvelle équipe municipale qui s'est réunie le **3 juillet 2020** pour procéder aux Elections suivantes :

Élection du Maire : Monsieur Alain KONIECZNY
Résultat du 1er tour de scrutin : 11 voix obtenues sur 11 exprimées

Élection du 1er adjoint : Monsieur Gérard (dit Claude) BIJAYE
Résultat du 1er tour de scrutin : 11 voix obtenues sur 11 exprimées

Élection du 2ème adjoint : Monsieur Laurent SCHMITT
Résultat du 1er tour de scrutin : 11 voix obtenues sur 11 exprimées

Désignation du Conseiller Communautaire à la Communauté d'Agglomération St-Avold Synergie obtenue par 11 voix sur 11 exprimées
Conseiller Communautaire à la CASAS : Alain KONIECZNY
Suppléant : Gérard BIJAYE

A l'occasion de ce même Conseil, il a été voté, à l'unanimité, que les taux des taxes directes locales restent inchangés pour l'exercice 2020, à savoir :

- Taxe foncière : 14.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 53.59 %

Délibérations du Conseil Municipal

Le **10 Juillet 2020**, le Conseil Municipal s'est réuni pour la mise en place des différents délégués et commissions, à savoir :

	Alain KONIECZNY Maire	Claude BIJAYE 1er adjoint	Laurent SCHMITT 2ème adjoint	Angèle BLUM	Christophe KLEIN	Frédéric MOLTER	Ludovic LOUDCHER	Martine BAURIERES	René MEDERLET	Vincent NASSOY	Yves SCHMITT
Délégué communautaire Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie	■	■									
Syndicat Intercommunal des Eaux de Hellimer - Frémestroff	■		■								
S.I.V.O.C.S "Echo Jeunesse"	■					■					
Syndicat de la Maison Forestière							■			■	
Commission d'appel d'offres		■	■						■		
Centre Communal d'Actions Sociales	■	■		■				■			
Commission Sécurité		■			■	■					■
Commission Urbanisme								■	■	■	■
Commission Fêtes, Cérémonies, Jeunesse et Associations		■		■	■		■			■	
Commission Agriculture, Environnement, Forêt et Chasse			■			■	■		■	■	
Commission Communication et Information				■				■	■		
Commission de Gestion des Salles communales		■		■		■					■
Commission des Affaires Culturelles		■		■	■				■	■	
Correspondant Communal Sécurité Routière		■									
Correspondant Communal Défense		■									

Sont également désignés dans les fonctions suivantes :

- Coordonateur communal et agent recenseur : Mme Corinne JIMENEZ ;
- Expert dans la commission d'appel d'offres : M. Jean-Luc FRANCHINI.

Par ailleurs, de par ses fonctions le Maire, est président d'office de l'ensemble des commissions.

Délibérations du Conseil Municipal

Après délibération les indemnités de fonction des élus ont été décidées et votées, à l'unanimité, comme suit :

M. le Maire = 25.5 % de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur

Les 2 adjoints = 9.9 % de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur.

****

Le Conseil Municipal s'est réuni encore les **23 octobre** et **11 décembre 2020**, pour traiter, entre autre, des sujets suivants :

- Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à :
  - Section de fonctionnement : ----------311 398.00 €
  - Section d'investissement : ----------209 076.00 €

- La prise en charge par la commune d'équipements pour le compte du Syndicat des Arboriculteurs, à savoir : 1 pompe de puits, 1 réservoir vertical et 1 manomètre pour un montant total de 639.10 €. La Commune étant propriétaire des biens, le Conseil a accepté de prendre en charge ces dépenses.

- A la demande de subvention émanant de la Sécurité Civile, le Conseil Municipal lui accorde une subvention de 50 €.

- Le Conseil Municipal a donné son accord, à l'unanimité, pour la demande de subvention en vue de l'acquisition prochaine d'un broyeur.

- Il a également validé le Règlement Intérieur ainsi que tous les documents relatifs au Conseil Municipal des Jeunes.

****

L'intégralité des Procès Verbaux des délibérations du Conseil Municipal est visible sur le site :

https://altrippe.fr

La maternelle d'Altrippe

La classe compte **17 enfants** :

- **12** en section des **petits** ;
- **5** en section des **moyens**.

L'instituricе **Anne-Rose SELLES** est assistée par **Esther SANNA**.

La collecte de bouchons !

La maternelle d'Altrippe

06 Décembre 2020… Distribution des traditionnelles friandises… COVID oblige… **St NICOLAS**, Patron des Ecoliers était quant à lui… confiné…

La vie de la commune

1 - Cérémonie du 11 novembre

En plein confinement, la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est tout de même déroulée, mais en comité restreint...

2 - Visite de la Sénatrice

Jeudi 03 décembre 2020 nous avons accueilli, en Mairie d'Altrippe, **Mme Catherine BELRHITI**, Sénatrice de la Moselle, Conseillère Communautaire Sarrebourg Moselle Sud qui souhaitait nous rencontrer dans le cadre de sa tournée des communes de Moselle.

3 - Distribution des paniers garnis à nos seniors

En raison de la crise sanitaire actuelle, la municipalité n'a malheureusement pas été en mesure d'organiser le traditionnel repas des ainés.
En grande pensée avec eux, l'équipe municipale a procédé à la distribution de paniers garnis, en leur souhaitant une bonne dégustation.
Un petit geste leur rappelant qu'ils n'ont pas été oubliés pendant cette période de pandémie.

4 - Déneigement

Un grand MERCI à nos 2 employés municipaux **Mathieu et Grégory** pour leur dévouement, leur disponibilité et leur professionnalisme à chaque offensive neigeuse…. Dès les premières heures ils œuvrent discrètement et fidèlement à bord de leur tracteur pour déneiger les axes principaux et secondaires de notre village.
Peu de villages aux alentours ne sont aussi bien entretenus que le nôtre. Des allées du cimetière aux marches d'escalier de notre Eglise, ils travaillent en toute discrétion pour le bien-être de chacun de nos administrés.

BRAVO à Grégory et Mathieu et MERCI !

5 - Vers une réouverture des pistes ?

Afin de nous regonfler un peu le moral en pleine pandémie, la nature nous a fait don d'un bel épisode neigeux cet hiver. Malgré l'absence de remontées mécaniques, les pistes d'Altrippe (dans la montée vers le calvaire) ont été prises d'assaut. Ce beau tapis de neige a fait la joie quelques jours durant, des petits comme des plus grands...

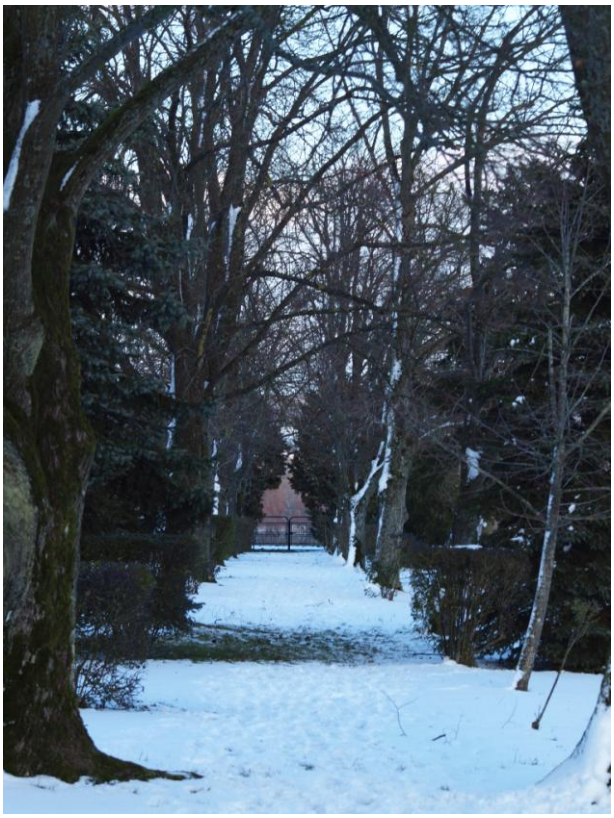

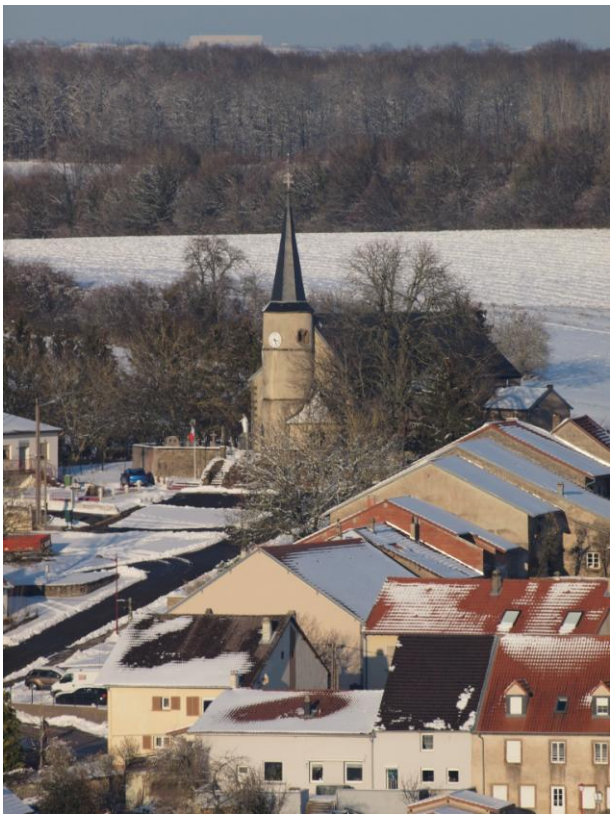

6 - Insolite

En octobre 2020, le monstre du Loch Ness aurait été vu dans la forêt d'Altrippe. Une enquête est en cours...

Em Wahnweg uf da Trep' (1)

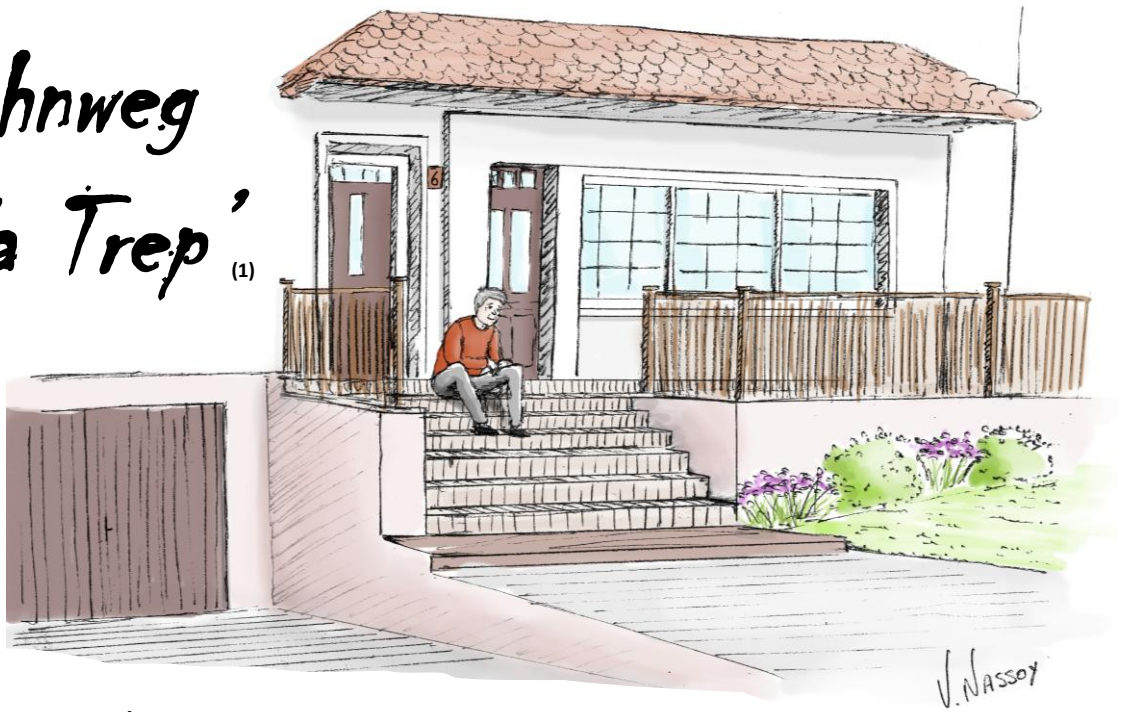

Assis sur son escalier, à l'entrée de la rue des écoles...

C'est l'image qu'il nous restera de Roland qui nous a quittés sans prévenir il y a presque un an.
Il a passé sa vie à défendre notre patrimoine local et veiller à ce que notre langue, le platt, ne sombre pas dans l'oubli.
Il nous appartient, de poursuivre ses travaux comme il l'aurait sans doute souhaité.
Nous présenterons au fil des numéros du bulletin communal, certains sujets que nous emprunterons au livre consacré à son village qu'il a écrit en 1994 et les compléterons par notre apport personnel afin de contribuer, nous aussi à redorer le blason d'Altrippe.
Nous sommes heureux de lui dédier cette rubrique...

(1) Note :

le titre de cette rubrique trouverait l'équivalent allemand suivant : « Im Wagenweg auf der Treppe » (sur l'escalier dans la rue des charrettes) ou encore « Im Wohnweg auf der Treppe » (sur l'escalier dans la rue résidentielle)

Ce « **Wahnweg** » est l'actuelle rue des écoles ; ce terme en platt signifierait « **rue des charrettes** » (du **mot Wagen** en allemand) **ou** « **rue où l'on habite** » (du **verbe wohnen** en allemand) selon les personnes interrogées sur le sujet.

Le Blason d'ALTRIPPE

Le premier volet de cette rubrique consacrée au **patrimoine local** propose de revenir sur le blason de notre commune.
Ce blason nous le connaissons bien. Il figure sur les courriers officiels, illumine le ciel nocturne de la rue de l'église durant la période de Noël, orne le drapeau de la Société des Mineurs ainsi que leur uniforme, figure sur nos cartes postales...
Une sculpture sur bois (photo ci-contre) décore la salle des conseils de la mairie.

documents consultés pour cet article (par ordre alphabétique):
Michel FROGER - Armoiries des villes de Lorraine
Pascal GAMBIRASIO d'ASSEUX - Lumières et secrets du Blason
Jean-Pol GOMÉRIEUX - Les motifs de l'Héraldique
Roland NASSOY - Regard sur un village Mosellan
WIKIPEDIA et plusieurs autres sites Internet

Rudiments d'héraldique

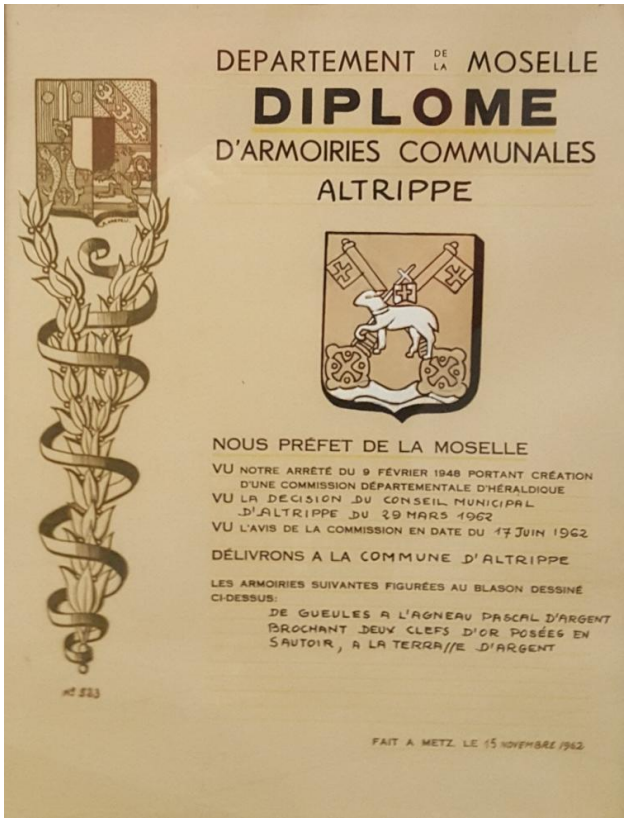
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DIPLOME

D'ARMOIRIES COMMUNALES

ALTRIPPE

NOUS PRÉFET DE LA MOSELLE

VU NOTRE ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 1948 PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'HÉRALDIQUE

VU LA DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALTRIPPE DU 29 MARS 1962

VU L'AVIS DE LA COMMISSION EN DATE DU 17 JUIN 1962

DÉLIVRONS A LA COMMUNE D'ALTRIPPE

LES ARMOIRIES SUIVANTES FIGURÉES AU BLASON DESSINÉ CI-DESSUS:

DE GUEULES A L'AGNEAU PASCAL D'ARGENT BROCHANT DEUX CLEFS D'OR POSÉES EN SAUTOIR, A LA TERRASSE D'ARGENT

FAIT A METZ, LE 15 NOVEMBRE 1962

Le diplôme accroché en mairie d'Altrippe officialise, en date du 15 novembre 1962, le blason de notre commune. L'origine est bien entendu bien antérieure à cette date.

Il est ainsi blasonné (décrit):

« De gueules à l'agneau pascal d'argent brochant deux clefs d'or posées en sautoir, à la terrasse d'argent »

La courte approche héraldique qui suit permettra d'en saisir le sens et d'apprécier la poésie qui s'en dégage.

1 - l'héraldique :

C'est la science ou plutôt **l'art des blasons**.

L'héraldique vient du nom masculin « héraut », c'est-à-dire celui qui annonçait et décrivait les chevaliers entrant en lice (tournoi), celui qui annonçait les événements, qui portait les déclarations de guerre en tant qu'officier public au Moyen Âge.

L'héraldique date donc du Moyen Âge. Il s'agissait à l'origine de reconnaître sur le champ de bataille, ou lors de joutes, ennemis et alliés. Les chevaliers portaient le plus souvent des armures qui leur dissimulaient le corps et le visage.

Ils prirent l'habitude de montrer sur leurs boucliers (écus), et sur des bannières, des couleurs vives arrangées en dessins faciles à reconnaître. Ainsi sont nées les premières armoiries.

2 - les armoiries :

On parle également d'armes. Les armoiries désignent **l'écu et ses ornements extérieurs**. L'écu est l'élément principal, et le seul élément indispensable des armoiries.

Exemple d'armoiries :

3 - le blason :

En héraldique, **le blason est une description identifiant son porteur**, pouvant être **représentée sur un écu**, une armure, une bannière. Le blason est un signe de reconnaissance de l'individu ou de sa famille, particulièrement utilisé par les chevaliers au Moyen Âge. Par extension, les provinces et les villes se sont dotées du blason des familles qui les dirigeaient.

De nos jours, la loi autorise quiconque (administrations, corporations, particuliers) à arborer des armoiries.

La règle est de ne pas usurper les armes d'autrui.

En héraldique, le blason est bien plus qu'un symbole : il représente l'être même de son porteur. **A l'image de l'être humain, le blason a un corps, une âme et un esprit.**

3.1 - le corps du blason :

Il s'agit de la construction et de la **forme de l'écu**, de la **partition du champ**, ainsi que des **pièces** et des **meubles** qui s'y dessinent.

Un écu d'armes, initialement un bouclier, se présente toujours comme tenu par une personne face à soi. Les notions de **droite (dextre) et gauche (senestre), sont inversées pour qui le regarde**.

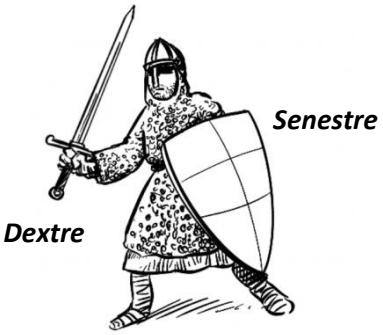

3.1.1 - la forme de l'écu :

Sa forme évolue au fil des siècles et rappelle celle des boucliers (l'écu) des chevaliers. Chaque pays possède sa ou ses propres formes d'écus. Voici quelques exemples de formes d'écus :

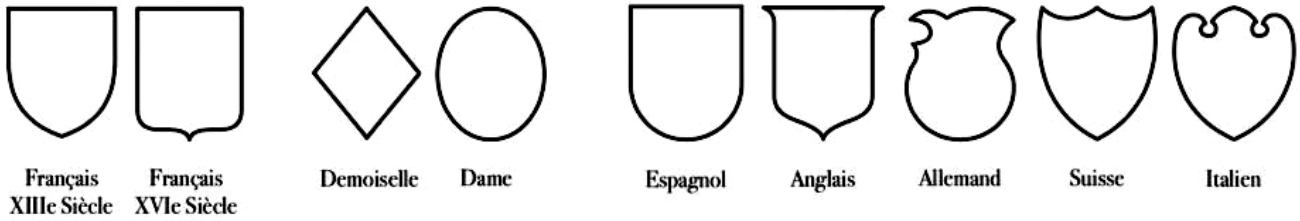

Le haut de l'écu prend le nom de « **chef** », le centre en est le « **cœur** », parfois nommé « **abîme** », et la base est la « **pointe** ».

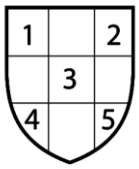

1 - Canton dextre du chef
2 - Canton senestre du chef
3 - Cœur ou abîme
4 - Canton dextre de la pointe
5 - Canton senestre de la pointe

3.1.2 - la partition du champ :

La division régulière en plusieurs zones géométriques d'un écu s'appelle une « **partition** » . Cela correspond souvent à **l'alliance de deux ou plusieurs parties**.

Les quatre partitions primordiales et leurs trois combinaisons principales sont représentées ci-dessous.

Une bonne description vaut mieux qu'un mauvais dessin.

Dans le cas des partitions, on commence toujours par nommer l'élément le plus haut et le plus à dextre. Ainsi, on dira parti d'argent et de gueules... , écartelé aux 1 et 4 d'argent et aux 2 et 3 de gueules...

Sur les dessins, **les chiffres indiquent l'ordre dans lequel les éléments doivent être énoncés dans le blasonnement.**

3.1.3 - les pièces et les meubles :

Les éléments géométriques élémentaires qui garnissent et organisent le champ de l'écu sont les « **pièces** ».
Les principales pièces :

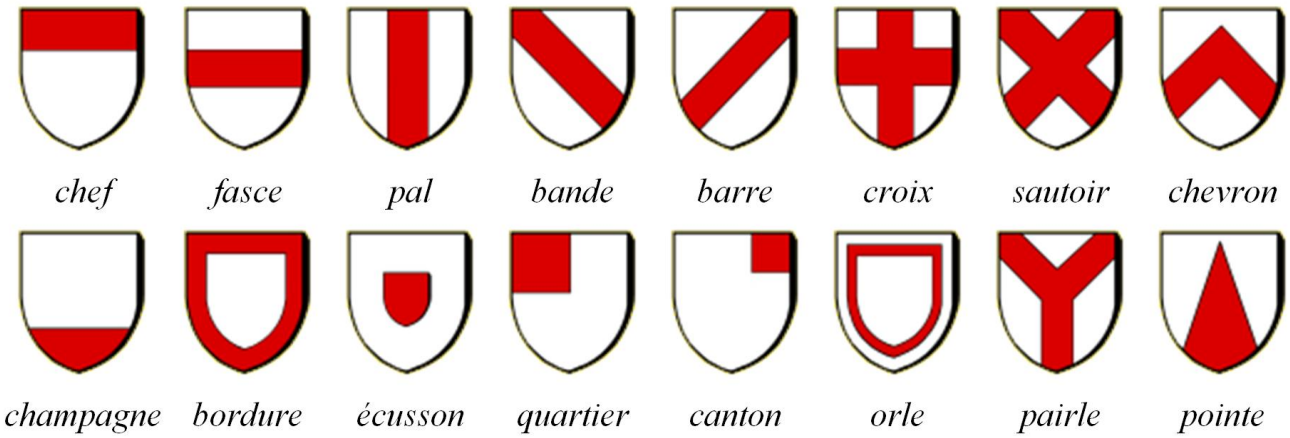

Enfin, tout ce qui n'est pas une pièce est appelé « **meuble** ». Ces meubles ne sont pas destinés à être représentatifs, mais symboliques ; ils sont donc stylisés et peuvent être réels ou imaginaires.

Quelques exemples de meubles :

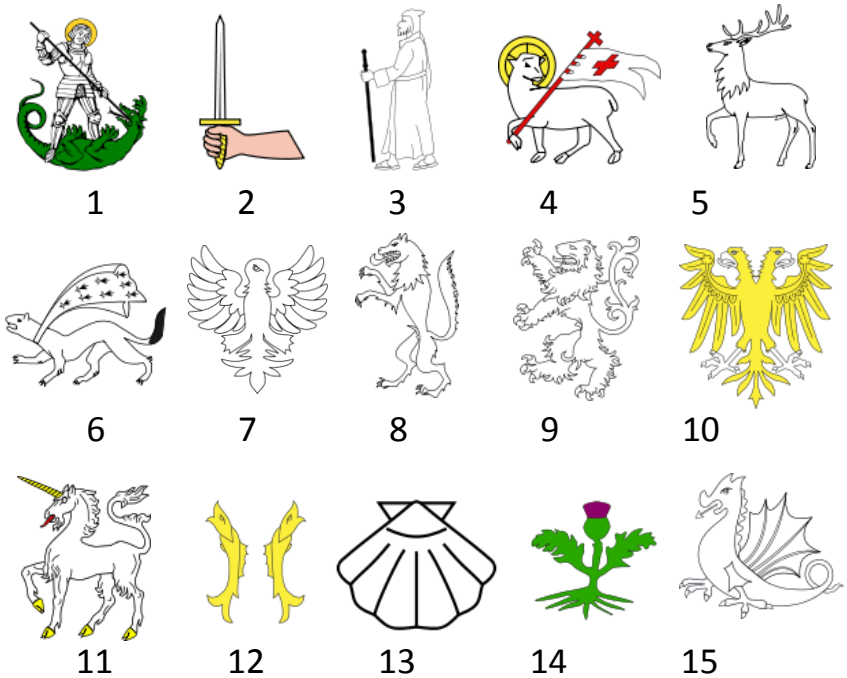

1 Saint Georges terrassant le dragon
2 Dextrochère* tenant une épée
3 Pèlerin passant
4 Agneau pascal
5 Cerf passant
6 Hermine passante, colletée
7 Alérion (Aiglon stylisé sans bec ni pattes)
8 Loup ravissant
9 Lion rampant
10 Aigle bicéphale éployée
11 Licorne passante
12 Deux bars adossés
13 Coquille
14 Chardon arraché
15 Dragon (représentation du Graoully)

en héraldique, un **dextrochère est un bras droit représenté plus ou moins vêtu tenant souvent une épée*

3.2 - l'âme du blason :

Ce qui exprime l'âme du blason, ce sont les **couleurs** qui l'animent.

Tout comme les éléments évoqués précédemment constituant le corps du blason, les couleurs qui en sont l'âme, sont elles aussi symboliques. La symbolique liée à ces couleurs mériterait elle aussi d'être développée mais elle dépasse le cadre du présent exposé.

Ne seront donc abordés ici que les points essentiels nécessaires à la lecture du blason et sa compréhension.

Tous les éléments du blason portent une couleur. Seules sept couleurs réparties en trois groupes sont autorisées.

Ces couleurs sont :

- deux **métaux** : ***or*** (jaune) et ***argent*** (blanc) ;
- cinq **émaux :** ***azur*** (bleu), ***gueules*** (rouge), ***sable*** (noir), ***sinople*** (vert) et ***pourpre*** (violet) ;
- deux **fourrures** : ***vair*** et ***hermine***. Celles-ci sont entrées dans la composition des blasons dès le Moyen Âge, période où les fourrures précieuses étaient particulièrement appréciées.

Une teinte supplémentaire dite ***carnation*** (beige rosé) permet de figurer la peau humaine et lorsqu'une figure ne peut être restituée avec ces sept teintes, il est toutefois autorisé de la représenter ***au naturel***.

Chaque **écu doit comporter un métal et un émail**. Il n'est pas possible de combiner *métal sur métal* ni *émail sur émail* ; malheureusement, cette règle est quelquefois bafouée.

Les **hachures conventionnelles** ont été créées au milieu du XVIIe siècle pour les illustrations en noir et blanc, les blasons sculptés, les chevalières...

Ces trois groupes sont représentés ci-dessous dans leur version couleur et monochrome (hachures).

*Les **Métaux***

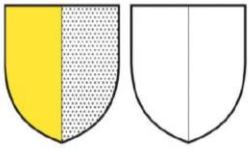

Or *Argent*

*Les **Émaux***

Azur *Gueules* *Sable* *Sinople* *Pourpre*

*Les **Fourrures***

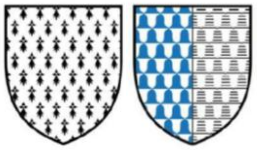

Hermine *Vair*

3.3 - l'esprit du blason :

A l'image de l'homme, le blason a donc un corps (sa forme et les figures qui le composent), une âme (ses couleurs) mais également un esprit.

L'**esprit du blason est** son verbe, **son énoncé**, c'est à dire **son blasonnement**. L'étymologie du mot blason viendrait du vieil allemand « blasen » signifiant souffler, sonner du corps.

Le blasonnent est la description, selon les règles de l'art, du blason en langage héraldique.
Ainsi les hérauts (évoqués au § 1) annonçaient les chevaliers dans les tournois et les joutes en criant leurs armes (au sens d'armoiries) révélant par ce biais, leur identité, leur appartenance voire leurs exploits.

L'**héraldique s'exprime par un langage** qui lui est propre et qui, comme tout langage, possède son **vocabulaire** et sa **syntaxe**.

La notion fondamentale en matière de blasonnement est qu'un écu doit être lu comme s'il était formé de **couches superposées**. La couche de fond correspond au champ. Celui-ci peut être est divisé en partitions (voir § 3.1.2), divisant la surface sans ajouter de couche supplémentaire. L'ajout de pièces et de meubles (voir § 3.1.3), vient au contraire former des couches qui se superposent au fond.

Dans le cas le plus simple où l'écu n'est pas divisé, on décrit en premier le champ, puis les pièces honorables et enfin les meubles.

Pour exemple le **blason de Lorraine** :

« d'or, à la bande de gueules,
chargée de trois alérions d'argent »

champ : *d'or (jaune)*
pièce : *bande de gueules (rouge)*
meubles : *trois alérions d'argent (blancs)*

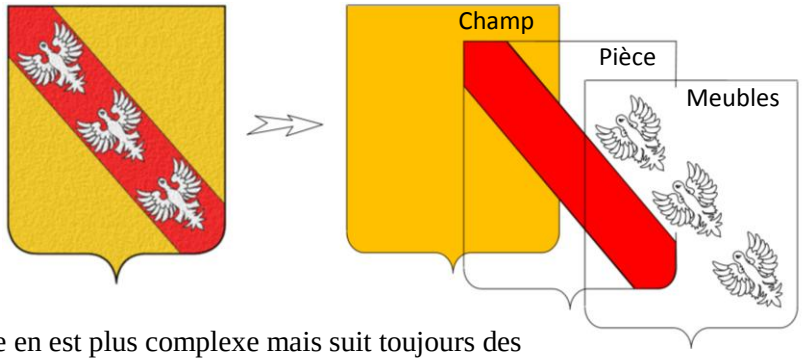

Dans le cas d'un blason partitionné, la lecture en est plus complexe mais suit toujours des règles bien définies qu'il serait trop long d'aborder ici.
L'exemple du blason de la Moselle présenté plus loin en sera une illustration.

4 - Le blason d'Altrippe :

4.1 - lecture :

Après cette introduction aux principes de base de l'héraldique, revenons sur le diplôme de notre blason accroché en mairie et évoqué au début de cette présentation.

Le blasonnement...

« De gueules à l'agneau pascal d'argent brochant deux clefs d'or posées en sautoir, à la terrasse d'argent »

...est à interpréter ainsi :

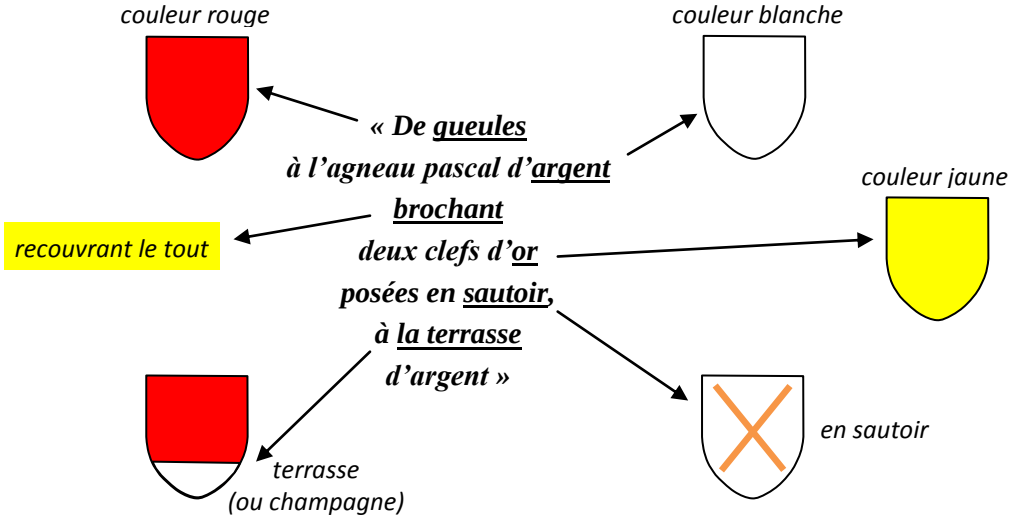

4.2 - commentaires sur les origines :

L'**agneau pascal** rappelle la **collégiale de Saint-Sauveur de METZ**, qui avait des biens à ALTRIPPE.

Les **clefs** sont l'emblème de **Saint Pierre, patron de la paroisse**.

La **terrasse ondée** évoque le **nom de la localité** (du latin ***Alta ripa*** signifiant *Haute rive*).

Ces trois éléments qui sont à l'origine de la composition de notre blason mériteraient d'être plus amplement développés dans un prochain article.

5 - Et pour finir... le blason de la Moselle :

Ce blason visible lui aussi sur le diplôme officialisant nos armes tient lieu, de par sa complexité, de synthèse de cette approche de l'héraldique.

« Écartelé, au 1er de gueules au dextrochère de carnation vêtu d'azur mouvant d'un nuage d'argent et tenant une épée de même garnie d'or accostée de deux cailloux d'or, au 2e d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, au 3e d'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or à deux bars adossés de même, au 4e burelé d'argent et d'azur de dix pièces au lion de gueules à double queue armé, lampassé et couronné d'or, sur le tout parti d'argent et de sable »

Commentaires :

Ses origines sont : (pour l'ordre de lecture voir le §3.1.2 - partition écartelée)

au 1er : du Chapitre de la Cathédrale de Metz représentant l'évêché de Metz ;
au 2e : du duché de Lorraine ;
au 3e : du duché de Bar ;
au 4e : du duché de Luxembourg ;
brochant sur le tout : la ville de Metz.

L'état civil

1 - Naissances :

Charlie FELI
le 14 février 2020
Fille de Marie MÉDERLET
& Florian FELI

Louis KLEIN
le 08 novembre 2020
Fils de Marie-Estelle
& Dominique KLEIN

2 - Mariage

Cassandra KOLHAYER
& Samuel HEU
le 15 août 2020
Tous nos vœux de bonheur !

L'état civil

3 - Décès :

Ce numéro du bulletin communal étant publié tardivement, nous avons souhaité y faire figurer les deux décés qui ont eu lieu en ce début d'année 2021 et qui rallongent malheureusement la liste déjà trop longue pour notre petite commune.

Marie-Louise SCHANG

☆ 27 avril 1929 – † 23 février 2020

Alain THIEL

☆ 02 février 1951 – † 30 mars 2020

Roland NASSOY

☆ 13 février 1959 – † 15 mai 2020

L'état civil

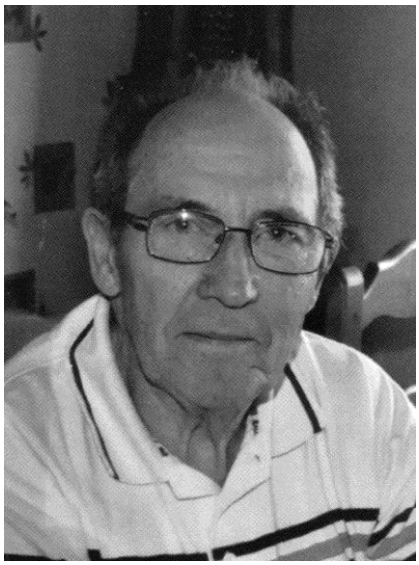

Joseph DRUI

☆ 14 août 1931 – † 2 décembre 2020

Antoinette DUCHSCHER

☆ 18 octobre 1930 – † 14 janvier 2021

Denise WURDE

☆ 20 mars 1946 – † 14 février 2021

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants. »

Jean D'Ormesson

Les projets en cours

1 - Zone blanche :

L'antenne **Orange** (photo ci-contre) est maintenant opérationnelle depuis fin janvier 2021. Les opérateurs **SFR** et **Free** viendront s'y greffer dans les prochains temps.

2 - Fibre :

Les travaux financés par **Moselle Fibre** sont pratiquement achevés ; le câblage aérien est en cours, et les raccordements seront effectués dans les mois à venir.

3 - Assainissement :

Depuis de longues années, nous avons parlé **assainissement** et **traitement des eaux usées**, les travaux réseau sont achevés et ceux relatifs à la déconnexion des fosses seront réalisés au cours du 1er semestre 2021.

Occasion pour nous de rappeler que la taxe d'assainissement a été modifiée et réévaluée au dernier quadrimestre 2020, passant d'un taux de 0.88 €/m³ à 2.35 €/m³.
Cette modification avait été votée le 19 novembre 2015 lors d'une réunion de la Commission « Assainissement » de la Communauté de Communes du Centre Mosellan à DOMOFUTURA, Morhange.

4 - Zone à 70 km/h :

Une zone limitée à 70 km/h a été instaurée sur la départementale 29 à hauteur de la maison FELI/MÉDERLET pour assurer la sécurité aux abords de cette propriété et prévenir la présence d'un virage dangereux (photo ci-contre).

5 - Travaux du ruisseau « Mühlgraben »

A la suite de la mise en conformité de l'assainissement des communes d'Altrippe et de Leyviller, il convient de procéder à la renaturation et restauration du ruisseau le « MÜHLGRABEN » qui traverse ces deux communes et poursuit son chemin jusqu'à Saint-Jean-Rohrbach.
Le « MÜHLGRABEN » présentant divers dysfonctionnements, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), va donc engager des travaux.

Les projets en cours

6 - Construction d'une école intercommunale à Vahl-Ebersing
ALTRIPPE - BIDING - MAXSTADT - LANING - LIXING - VAHL-EBERSING

Le groupe scolaire accueillera 9 salles de classe et l'accueil périscolaire comportera 3 salles d'activités, une bibliothèque centre documentaire ainsi qu'un réfectoire avec cuisine..

vue sur le groupe scolaire depuis le parvis

Les travaux ont commencé en décembre 2020 avec une prévision de réception du bâtiment en décembre 2021 et une rentrée des élèves dans cette nouvelle école après les vacances de février 2022...

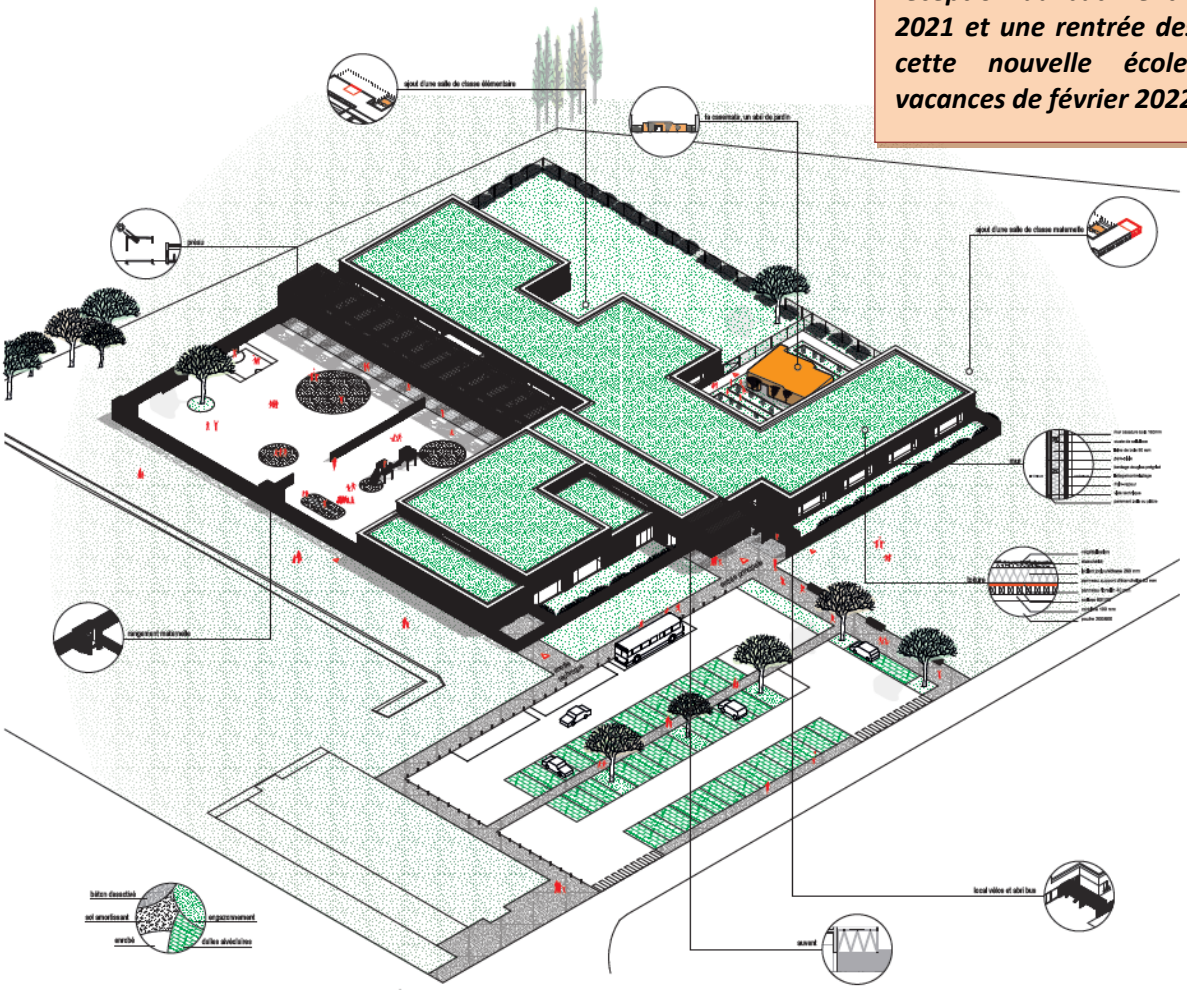

vue d'ensemble du groupe scolaire

Les projets en cours

vue dans le hall commun

Quelques chiffres :

Prix de revient de l'école :
3 952 958 ,98 € TTC
(hors frais d'études, d'architecte et de contrôle)

Subventions accordées :
1 954 598,80 €

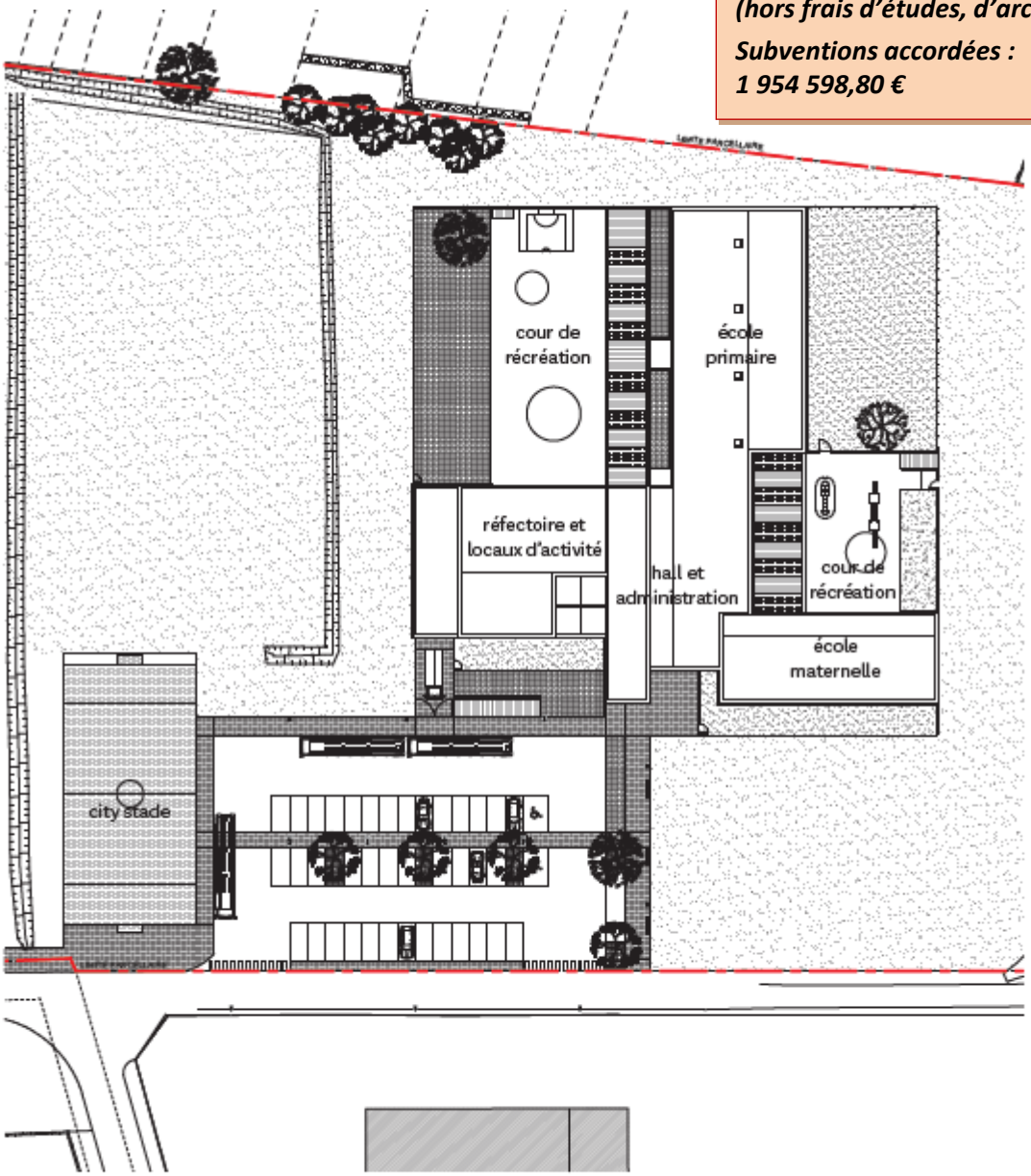

Les projets en cours

7 - Foyer

La crise sanitaire nous empêchant actuellement d'organiser (et malheureusement pour un moment encore sans doute) une quelconque manifestation au foyer, il nous a semblé opportun de mettre à profit cette période creuse pour y procéder à des travaux d'agrandissement et de réorganisation.
Ce projet souhaité par un bon nombre d'utilisateurs (associations et particuliers) depuis un certain temps déjà, consisterait à rendre la cuisine plus fonctionnelle, agrandir la salle par l'adjonction d'un espace scénique, réaliser un espace couvert (préau) au niveau de la sortie latérale de la salle, modifier la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite...
Des architectes ont été contactés ; le projet ainsi que la demande de subvention sont à l'étude.

8 - Église

Les travaux de rénovation de l'église se limiteront dans un premier temps au sas d'entrée. Sont prévus dans un proche avenir, le remplacement de la porte vitrée ainsi que la restauration du porche (dalles du sol, peintures des murs et du plafond).
Comme précisé au paragraphe précédent, la crise sanitaire nous interdisant toute manifestation au foyer, il a été décidé en Conseil Municipal de donner la priorité aux modifications que celui-ci nécessite.
Aussi, les autres travaux de rénovation de l'église seront-ils poursuivis ultérieurement.

9 - Médiathèque

Dans notre Flash Info d'août 2020, nous vous avions sollicités pour nous apporter en mairie les livres anciens ou plus récents dont vous n'aviez plus usage afin d'alimenter la bibliothèque de notre future médiathèque. Nous tenons ici à remercier toutes les personnes ayant répondu favorablement à cette demande et exprimons toute notre gratitude au maire de Laning pour la belle collection dont il nous a fait don. Nous continuerons à recevoir avec grand plaisir les livres en tout genre que vous voudrez bien nous remettre.
Nous sommes heureux de vous annoncer que nous disposons déjà à ce jour d'une collection d'environ deux mille ouvrages qu'il nous faut à présent répertorier et classer. L'aménagement d'un local provisoire est à l'étude. A suivre...

Informations pratiques

Défibrillateurs

3 défibrillateurs ont été installés dans la commune.

A l'entrée de la mairie

A l'entrée de l'église (sous le porche)

A l'entrée du foyer

Une formation sera proposée dès que les conditions sanitaires le permettront.

La Direction Départementale des Finances Publiques de Moselle nous informe….

A compter du 4 janvier 2021, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle réorganise une partie de son réseau départemental pour prendre en compte les simplifications de ses procédures, telles que le prélèvement à la source ou la suppression de la taxe d'habitation et l'informatisation croissante de ses tâches.

Le Ministre a souhaité que cette nécessaire réorganisation se réalise avec l'objectif de maintenir ou de renforcer le service de proximité aux usagers.

ALTRIPPE et ses habitants sont concernés par cette réorganisation qui touche en particulier le service des impôts de Château-Salins.

Ci-dessous les changements et améliorations apportées :

L'accueil des usagers, particuliers et entreprises est possible aux adresses ci-dessous :

Adresses	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Centre des finances publiques 4 rue du Général de Gaulle 57170 CHATEAU SALINS	08 h 00 à 12 h 00	08 h 00 à 12 h 00		08 h 00 à 12 h 00	08 h 00 à 12 h 00
France-Services Vic-sur-Seille 22 Place Philippe Leroy 57630 VIC-SUR-SEILLE	Des permanences seront tenues quelques demi-journées pendant les campagnes de déclaration des revenus et de sortie des avis d'imposition.				

A Château-Salins, comme à Vic-Sur-Seille, si la question ne peut être traitée immédiatement car trop complexe ou si elle nécessite un échange direct avec le service de gestion, un rendez-vous par téléphone ou par visioconférence avec le service concerné sera systématiquement proposé à l'usager pour lui éviter de se déplacer.

Les règlements des factures d'impôts, d'amendes ou de services locaux, pourront être réglés, en espèces (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire auprès des buralistes ou commerçants ci-après:

TABAC DE LA PLACE – LAUER	24 Place de la République	MORHANGE
TABAC POINCARE	50 rue du Président Poincaré	MORHANGE
TABAC LOTO PRESSE MARGARIDO	19 Route Nationale	GROSTENQUIN
TABAC FISCH	8 rue Dufays	CHATEAU-SALINS
TABAC LA BOUTIQUE	12 avenue du Général de Gaulle	DIEUZE
TABAC PRESSE GUERIN	59 rue Georges Clémenceau	DIEUZE
L'EVECHOISE	18 Place Jeanne d'Arc	VIC-SUR-SEILLE

Informations pratiques

La gestion des dossiers des particuliers est désormais suivie par le service des impôts des particuliers de SARREBOURG, compétent sur toutes les questions fiscales (impôts sur le revenu, taxe d'habitation principalement), à l'adresse ci-dessous :

Service des Impôts des Particuliers (SIP) de SARREBOURG
12, rue de Lunéville
B.P. 30110
57403 SARREBOURG CEDEX
Téléphone : 03.87.23.29.54
Courriel : sip-sie.sarrebourg@dgfip.financies.gouv.fr
Ouverture : Tous les jours de 08 h 30 à 12 h 00
Jeudi après-midi sur RDV de 13 h 00 à 17 h 00

Les autres questions fiscales (taxe foncière, enregistrement, amendes) restent sans changement et seront gérées à METZ.

Les questions relevant du secteur public local sont suivies par la trésorerie de CHATEAU-SALINS.

La gestion des dossiers des usagers professionnels, pour toutes les entreprises (commerciales, agricoles, industrielles, libérales) est gérée par le Service des Impôts des Professionnels de METZ, à l'adresse ci-dessous :

Service des Impôts des Professionnels de METZ
Cité Administrative
1, rue du Chanoine Collin
B.P. 71093
57036 METZ CEDEX 01
Téléphone : 03.87.34.78.60
Courriel : sie.metz@dgfip.finances.gouv.fr
Ouverture : SEULEMENT SUR RDV 08h 30 à 12 h 00
et Jeudi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30

Informations pratiques

VOTRE MAIRIE :

22, rue Principale

57660 ALTRIPPE

Tél. : 03.87.01.84.61

Mail : mairie.altrippe@orange.fr

SES PERMANENCES :

Mardi de 08 h 00 à 12 h 00

Jeudi de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 09 h 00 à 12 h30

SON SITE :

https://altrippe.fr/

Infos Médecins

Depuis le 1er décembre 2005, il existe un service de garde médicale unique pour les régimes général et minier.

MÉDIGARDE Lorraine

Ce service de garde assure les permanences :

- **du lundi au vendredi : 20h à 8h**
- **le week-end : du samedi 12h au lundi 8h**
- **les jours fériés**

Un seul numéro de téléphone :

0820 33 20 20

En cas d'urgence faites le

15

Appels d'urgence :

15 pour tout accident domestique ou malaise à domicile

17 pour la police ou la gendarmerie

18 pour tout accident sur la voie publique, dans les lieux publics, pour les incendies, les sauvetages de personnes en difficulté ou asphyxiées.

Service des eaux :

10 rue Principale
57660 LEYVILLER

Pour toutes les affaires administratives (abonnements, facturations, réclamations, et les incidents sur le réseau ou branchements)

Secrétariat : 03.87.01.84.69

Permanences :
Lundi et vendredi : de 09 h à 11 h
Mardi et jeudi : de 14 h à 16 h

Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie :
10-12 rue du Général de Gaulle – B.P. 20046
57502 SAINT AVOLD CEDEX
Tél. : 03.87.92.84.76
www.agglo-saint-avold.fr

Centre de Morhange :
2 rue Pratel – 57340 MORHANGE
Tél. : 03.87.76.48.40

La page des associations

Altrippe compte, à ce jour, 8 associations qui animent et dynamisent la vie de notre village.

Ces différentes associations, avec les présidents respectifs, sont les suivantes :

1. ***FOOTBALL CLUB D'ALTRIPPE***
   LORENTZ Thibault

2. ***L' ALTRIPPOISE***
   HAUSER Laurent

3. ***ASSOCIATION ALTRIPPE ET ENVIRONS « 4A »***
   GROSSE Jérôme

4. ***SOCIETE DES MINEURS***
   CANOVA Valério

5. ***LES AMIS DE ST GERVAIS***
   HEN Marie-José

6. ***SOCIETE DU CALVAIRE***
   TAESCH Manuel

7. ***SYNDICAT DES ARBORICULTEURS***
   FELI Florian

8. ***AMICALE DES SAPEURS POMPIERS***
   THIEL Frédéric

La volonté de notre Conseil Municipal est de dédier une page pour chaque association dans nos futurs bulletins municipaux, permettant ainsi à celles-ci d'informer nos villageois sur leurs projets et les évènements passés et à venir.

Le Conseil de Fabrique de l'Église n'a pas le statut d'association mais trouvera également sa place dans le bulletin municipal.

1. ***CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE***
   GOUTH Laurent

En attendant le CMJ

(Conseil Municipal Jeunes)

Jeune Altrippois(e),

dans le *Flash Info Spécial CMJ* de décembre 2020, nous t'avions présenté notre projet de Conseil Municipal Jeunes.
Comme nous l'avions précisé dans ce document, cette nouvelle institution qui te permettra de prendre part activement à la vie de ta commune sera mise en place dès qu'il nous sera permis de tenir les élections correspondantes.
Va sur le site internet de la commune à l'adresse : https://altrippe.fr/, et déroule l'onglet **« Conseil Municipal Jeunes ».** Tu retrouveras alors le ***Flash Info Spécial CMJ*** (celui avec tous les dessins) ainsi que d'autres informations complémentaires.

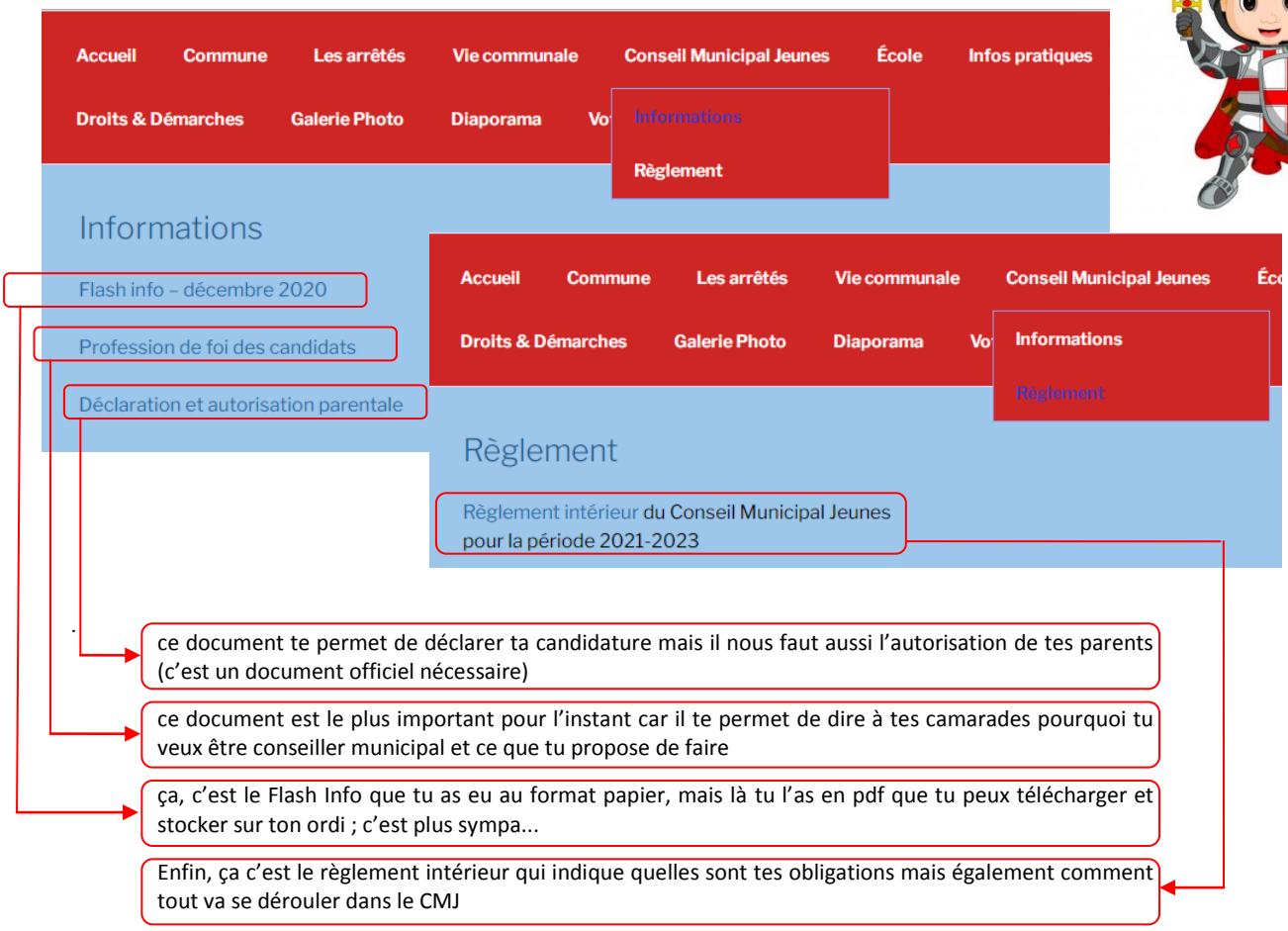

La campagne électorale ne peut toujours pas être lancée en raison de cette crise sanitaire qui nous touche tous dans notre quotidien et pénalise ta scolarité depuis bientôt un an mais ça ne doit pas t'empêcher de te projeter dans ton rôle de futur « conseiller municipal jeunes ».
Aussi, prends connaissance de ces informations, discutes-en avec tes camarades et prépare dès maintenant ta candidature.

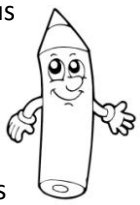

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes les questions que tu souhaites nous poser, par mail à l'adresse suivante : mairie.altrippe@orange.fr
en précisant « Conseil Municipal Jeunes » en objet du mail.

Nous t'avions également proposé dans ce *Flash Info Spécial CMJ* de nous **envoyer par mail le dessin d'un LOGO pour ce futur CMJ**. Il est encore temps de le faire car nous avons eu très peu de réponses. Tous vos dessins de logo seront conservés et affichés par la suite sur un panneau après choix du modèle définitif. Alors,

à tes crayons...

Un peu de détente

1 - Quelques idées...

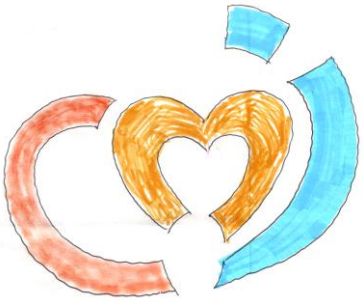

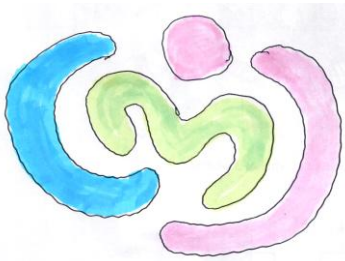

...pour ton Logo

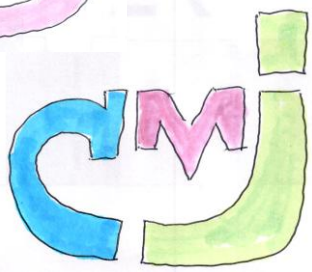

2 - Construis ton propre blason d'Altrippe...

Si tu veux posséder ton propre blason d'Altrippe, il te faut une feuille cartonnée au format 21 x 29,7 cm de couleur rouge, une règle graduée, un compas et des ciseaux.

Ensuite dessine la forme suivante.

A l'aide de la règle, trace les points des centres puis trace les 2 arcs de cercle. Après découpage, tu auras la base de ton écu.

Sur les feuilles jointes à ce bulletin, tu trouveras un dessin représentant :

- les deux clés ;
- l'agneau pascal ;
- la pointe du blason en forme de vagues.

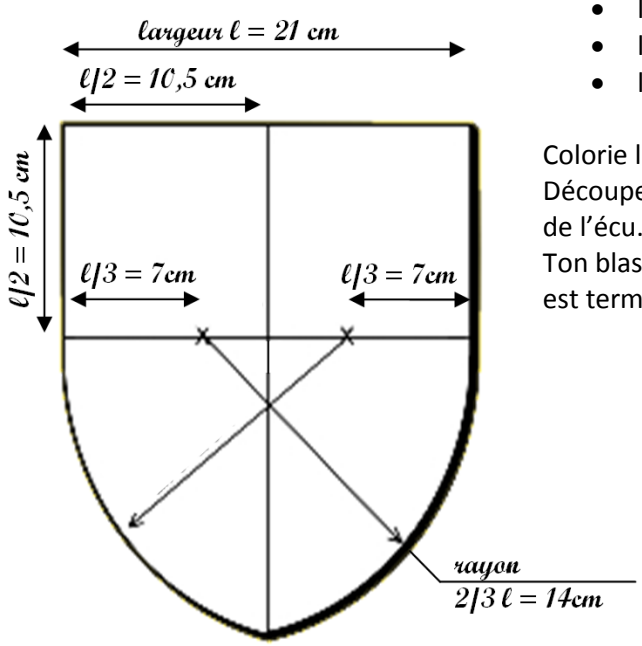

Colorie les deux clés en jaune et laisse l'agneau et la pointe en blanc.
Découpe ensuite les différents éléments et colle-les sur le fond rouge de l'écu.
Ton blason d'Altrippe est terminé.

3 - et d'autres activités et jeux...

...sont disponibles sur le petit livret joint à ce bulletin communal.
Nous les avons séparés afin que tu puisses colorier et compléter les jeux sur du papier ordinaire ; c'est plus facile que sur le papier glacé.
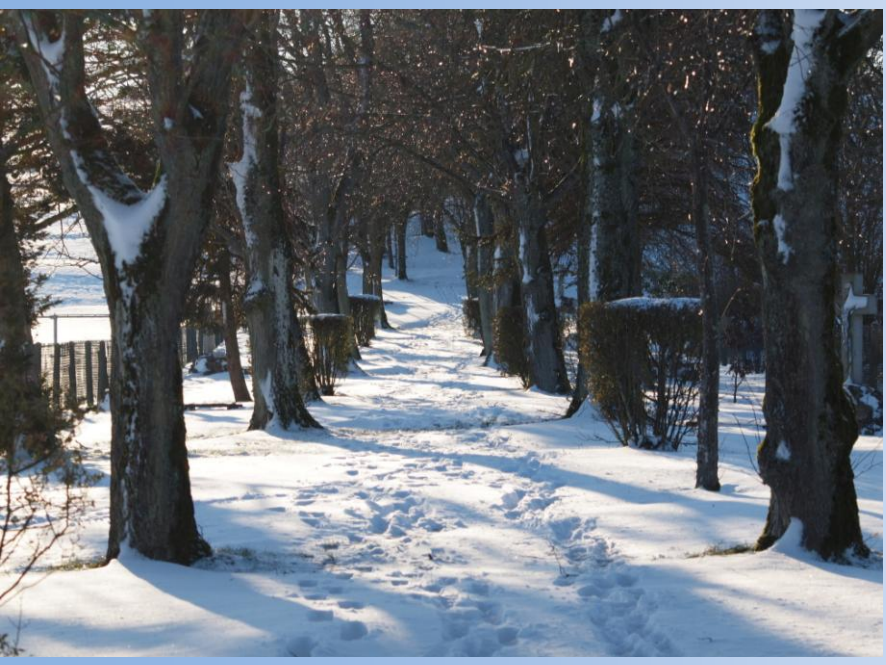
Bon amusement...